



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

et Surveillants Brigadiers Non-Gradés



Un surveillant lâchement agressé par un ex-détenu devant sa femme et son fils de 5 ans !

Encore une agression dramatique et intolérable qui laisse place au questionnement et à la colère dans la mesure où elle dépasse le cadre de la détention en touchant à la vie privée et à la famille !

Dans la soirée du samedi 13 juin 2015, lors d'une manifestation festive, un surveillant du CD de Joux-la-Ville accompagné de son épouse et de son enfant a été pris à parti et agressé par un ex-détenu !

Cet ex-pensionnaire reconnaît le surveillant et l'interpelle en lui faisant des reproches, notamment quant à son acharnement pour retrouver un téléphone portable lors de son séjour à l'ombre. Il lui avoue même l'avoir caché dans une bouteille de produit de douche...

Plus tard dans la soirée, l'individu, accompagné de deux compères, empoigne la main de l'épouse du collègue. Ce dernier intervient verbalement pour lui venir en aide avant de prendre un violent coup de poing au visage et se retrouver à l'hôpital avec le nez cassé, des contusions et six jours d'ITT...

Nous ne pouvons laisser cette grave affaire sous silence et encore moins la banaliser !! Lorsque les menaces et les agressions s'étendent à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire, qu'elles touchent à la vie privée et surtout à la famille, il faut effectivement se poser les véritables questions...

Le SPS dénonce haut et fort cette lâche agression dépassant les frontières de la détention. Cet acte mérite toute l'attention du Procureur de la République qui a été saisi des faits !

Le SPS ne demande pas seulement une sanction exemplaire et dissuasive à l'encontre du ou des auteurs des faits. L'administration pénitentiaire se doit aussi de prendre la mesure de cette grave affaire en mettant immédiatement en place toutes les mesures pour protéger l'agent et sa famille...

Nos pensées vont à notre collègue et sa famille qu'il a su protéger au péril de sa vie. Il a été blessé et agressé lâchement sous les yeux de son épouse surveillante et son fils de 5 ans également choqué par cette violence gratuite.

Nous tenons à leur témoigner tout notre soutien et leur souhaitons un prompt rétablissement...

Cette affaire odieuse concerne l'ensemble des surveillants et dépasse les clivages syndicaux !

La famille fait aussi partie des remparts qu'il ne faut surtout pas franchir et encore moins toucher !!

Dimanche 14 juin 2015, le Bureau Central National